

La newsletter du Registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS)  
[Voir cette lettre dans votre navigateur](#)



Registre national des Déchets, Terres excavées et Sédiments (RNDTS) | Newsletter N°8



## Nouvelle version du RNDTS (4.1.0) Disponible sur la plateforme de test !

**Une nouvelle version du RNDTS est disponible sur notre plateforme de test.  
Elle comporte des évolutions très attendues par les utilisateurs telles que !**

- La possibilité d'**exporter votre registre au format csv**,
- La **suppression/annulations de déclarations** via l'API,
- L'**ajout de notifications pour vous informer** des principales actions réalisées ou à réaliser,
- Un module cartographique dans les formulaires des terres excavées (TEX&S entrants et sortants) pour s'assurer que les parcelles renseignées sont correctes et

correspondent à votre site.

N'hésitez pas à tester ces fonctionnalités et à nous faire part de vos retours via le formulaire de contact pour contribuer à leur amélioration avant leur déploiement sur la plateforme officielle.

[Effectuer des tests](#)

Le Guide utilisateur a été mis à jour en conséquence.

[Accéder au Guide utilisateur](#)

---



## Save the date

Mercredi 07 février 2024 (10h - 11h30)

- **Webinaire de présentation des dernières évolutions et réponses à vos questions**

En présence de l'équipe RNDTS du BRGM et du Bureau de la Planification et de la Gestion des Déchets du Ministère en charge de l'environnement (BPGD/DGPR/MTECT).

[Evènement sur inscription vous permettant si vous le souhaitez de proposer sujets/questions à aborder.](#)

[S'inscrire au webinaire](#)

---



## FAQ : Quoi de neuf ?

### Rubrique "Général"

- Comment procéder si plusieurs établissements sont rattachés à un seul numéro SIRET ?

[Consulter la FAQ](#)

**Tolérance  
accordée par le  
MTECT**

### Rubrique "Registre des déchets non dangereux"

- Mon installation reçoit des déchets collectés en porte-à-porte. Comment remplir le champ « producteur » de ma déclaration de déchets entrants ?

[Consulter la FAQ](#)

### Rubrique "Registre de sortie de statut de déchets"

- J'ai une activité de traitement des gravats en vue d'une valorisation ou réutilisation respectant les critères de l'article L-541-4-3 du code de l'environnement. Quelles sont mes obligations de déclarations au RNDTS ?

[Consulter la FAQ](#)

---



## Nouveau dans la FAQ

Un sommaire pour atteindre la rubrique de votre choix !



## Connaissez-vous ?

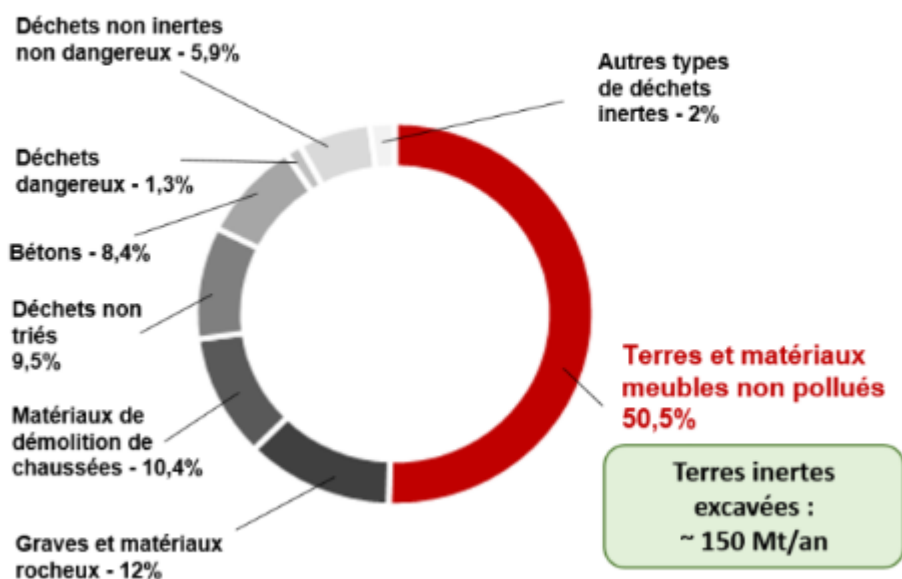
**TEX-InfoTerre est le site d'information et d'assistance à la valorisation des terres excavées**

[Consulter le site](#)

## Vu sur ce site !

**70 %** des déchets produits en France sont issus des chantiers du BTP et la moitié sont des terres excavées !

## Répartition des déchets du BTP produits en France (2014 : 228 Mt)



Source : SOeS Data-Lab 2017

Les enjeux de la gestion des terres excavées du secteur du BTP sont multiples :

- **enjeu économique** : leur gestion peut représenter un surcoût qui influe sur l'équilibre du projet selon le volume concerné mais aussi de leurs caractéristiques chimiques et géotechniques,
- **enjeu logistique** : les terres sont essentiellement transportées par camion dont les capacités sont limitées, dont la rentabilité diminue très rapidement avec la distance,
- **enjeu environnemental** : la valorisation de ces terres est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la France et l'Europe qui sont de 70% de valorisation à partir de 2020. L'impact environnemental lié à leur transport est lui aussi non négligeable.



[Voir toutes nos actualités](#)

Pour en savoir plus sur la newsletter du RNDTS et pour vous abonner, [cliquez ici](#)

En application de la [loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés](#), vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ce droit en [remplissant notre formulaire de contact](#).

BRGM - 3 avenue Claude-Guillemain - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2 - France  
Tél. : +33 (0)2 38 64 34 34

Si vous souhaitez vous désabonner,  
[cliquez ici](#)